

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le quatorze avril deux mille onze, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GENEST Bruno, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 avril 2011.

Le Maire fait ensuite procéder à l'appel des conseillers municipaux :

Présents : M. GENEST, Mme MILLERE, Mme INSELIN, Mme MEUNIER, M. CHANTEREAU, M. LACOMBE, M. LAREYNIE, Mme THEILLOUT, M. ABSI, M. FOUSSETTE, Mme BRACHET, M. CHAPELOT, M. REJASSE, Mme GARON, M. CHAMPEAUD, Mme RAMADIER, Mme FAYE, Mme MARCELAUD, M. ALLES, Mme BOBIN, M. PERRIER, M. BOUTIN, Mme BALUSSAUD, M. VALETTE.

Absents avec délégation :

- Mme KONGOLO-BUKASA délégation à M. GENEST.
- Mlle GUYONNAUD délégation à Mme MILLERE.
- M. MOREL délégation à Mme INSELIN.

Absents sans délégation :

Mme GARON a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 février 2011. Aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Culture

1 ⇒ **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat de vente de spectacles.**

Rapporteur : Monsieur Lareynie

Monsieur LAREYNIE explique que par délibération n°2008/54 en date du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de pouvoirs au Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans l'alinéa 2 de cette délibération, il est notamment prévu que Monsieur le Maire puisse fixer les droits de représentation des spectacles dans les diverses salles communales, et ce dans la limite de 2 000,00 € par spectacle.

A ce jour, la commission « culture » a choisi un spectacle en faveur des enfants des écoles d'une valeur de 3 114,05 € TTC.

Il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de vente de spectacle à intervenir avec la Compagnie LILOU sise 18 route des Anciens Moulins, Beaubignat, 03410 TEILLET ARGENTY, et ce pour trois représentations réparties sur les journées des 8 et 9 décembre 2011 pour un tarif global de 3 114,05 € TTC.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

2 ⇒ Bilan des cessions et acquisitions immobilières. Exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Réjasse

Monsieur REJASSE explique que l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer chaque année sur le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice précédent.

Ce bilan est joint en annexe au compte administratif de l'exercice N-1.

Il vous est demandé :

- **D'APPROUVER** le bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2010 tel que ci-dessous :

1/ Cessions immobilières

- Centre Equestre Municipal :
 - * Acheteur : Monsieur LEJEUNE Edouard
 - * Prix de cession : 56 800,00 €

2/ Acquisitions immobilières

- Parcelles cadastrées AP89 et AT 9 :
 - * Vendeur : indivision MARTY
 - * Prix d'achat : parcelle AP 89 (3 089 m2) pour 70 000,00 €, et parcelle AT 9 (22 688 m2) pour 150 000,00 €

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

3 ⇒ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les actes de vente d'un terrain

Rapporteur : Monsieur Chantereau

Monsieur CHANTEREAU explique qu'un administré a clairement exprimé le vœu d'acquérir la parcelle communale cadastrée AC14 afin d'y faire paître un âne. Cette parcelle d'une superficie de 3712 m2 en nature de lande, est classée en zone N1 au PLU.

Dans un avis en date du 18 septembre 2010, le service des domaines a estimé le prix de cette parcelle à 2 000,00 €. Après négociation, les parties en présence se sont mises d'accord sur un prix de vente de 4 000,00 €.

Il convient donc aujourd'hui de finaliser cette procédure de vente.

Il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes de vente de la parcelle AC 14 à intervenir,
- **DE DESIGNER** Maître Atzémis, notaire pour rédiger les actes à intervenir,
- **DE DIRE** que les frais annexes (bornage, notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

Personnel Communal

4 ⇒ Tableau des emplois communaux au 14 avril 2011.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe que le tableau des emplois communaux est une annexe obligatoire au document budgétaire, et qu'à ce titre, il doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Il vous est demandé :

- **D'APPROUVER** le tableau des emplois communaux à la date du 14 avril 2011.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité

Intercommunalité

5 ⇒ Rétrocession des parts détenues par la commune dans le capital de la SELI à la Communauté d'Agglomération.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Condat sur Vienne détient actuellement 0,53% du capital de la SELI, soit 285 actions (valeur indicative de l'action : 36,58 €).

La SELI est une Société d'Economie Mixte dont le capital est détenu majoritairement par des personnes publiques sans que cette participation puisse excéder 85% (Loi du 2 janvier 2002). A ce jour, la SELI compte parmi ses membres, des collectivités locales à hauteur de 61,16% de son capital dont la ville de Limoges, les villes de Guéret, Feytiat, Panazol, Isle, Couzeix, Le Palais sur Vienne, Condat sur Vienne, Rilhac-Rancon, les 3 départements du Limousin et la Région Limousin.

La SELI intervient dans la réalisation d'équipements publics, de lotissements d'habitations, d'opérations immobilières et de renouvellement urbain, mais également dans la création de parcs d'activités.

Le développement économique étant une compétence de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, il convient que celle-ci acquière des parts du capital de la SELI en vertu des dispositions de l'article L 1521-1 du CGCT.

Cet article stipule en son deuxième alinéa que : « la commune actionnaire d'une société d'économie mixte locale dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence qu'elle a transféré à un EPCI peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'elle cède à l'EPCI plus des deux tiers des actions qu'elle détenait antérieurement au transfert de compétences ».

En vertu des dispositions de cet article du CGCT, la commune de Condat sur Vienne doit donc céder à la CALM au minimum 67% des actions qu'elle détient dans le capital de la SELI.

La Loi permet à la commune de conserver une partie de ses actions sous certaines conditions, ce qui sous-entend la possibilité pour la commune de céder la totalité de ses parts.

La commune de Condat sur Vienne souhaite, en ce qui la concerne, céder la totalité des parts qu'elle détient dans le capital de la SELI, à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Il vous est demandé :

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à la cession à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole de la totalité des parts détenues par la commune de Condat sur Vienne dans le capital de la SELI.

Madame MARCELAUD pose la question de savoir si les autres communes de l'Agglomération se retirent également du capital social de la SELI ?

Monsieur le Maire lui répond que chaque commune se détermine comme elle l'entend. Isle se retire, ainsi que Feytiat. Les investissements réalisés par la SELI sur le territoire communal, se sont, au final, révélés coûteux pour la collectivité.

Monsieur PERRER demande pourquoi prendre cette décision maintenant et pas il y a 4 ou 5 ans ?

Monsieur BOUTIN estime quant à lui qu'il y a 4 ou 5 ans il aurait fallu avoir l'avis des autres actionnaires de la SELI.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à la majorité (23 pour, 4 abstentions : Mme MARCELAUD, M. ALLES, Mme BOBIN, M. PERRIER)

6 ⇒ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération (compétence assainissement)

Rapporteur : Madame Millère

Madame MILLERE explique que dans le cadre de la mise au point opérationnelle de la compétence assainissement exercée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, une convention relative à la mise à disposition à l'EPCI des personnels et biens matériels nécessaires à l'exercice de cette compétence doit être signée.

Il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Condat sur Vienne et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole relative à la mise à disposition au profit de l'EPCI, des biens et personnels nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité

Divers

7 ⇒ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention avec l'association ALORCCI

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que l'association ALORCCI (Association Laïque pour l'Organisation de Cérémonies Civiles) a sollicité la municipalité afin qu'une salle lui soit mise à disposition à l'occasion de cérémonies. Il explique également qu'il a souhaité convier Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier de cette association afin qu'ils apportent un éclairage supplémentaire aux membres du Conseil Municipal.

Cette association entend représenter une alternative laïque à la célébration de certaines étapes marquantes de l'existence (obsèques, PACS, mariages, parrainages républicains...).

Pour pouvoir organiser ces cérémonies laïques, cette association a besoin de pouvoir disposer d'une salle. Il a donc été envisagé de contractualiser avec cette association et d'apporter le soutien de la municipalité via la mise à disposition à titre gratuit de la salle Vienne-Briance.

Il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec l'association ALORCCI une convention de mise à disposition de la salle Vienne-Briance selon le modèle joint en annexe.

Madame BOBIN demande à Monsieur le Président de l'association comment il fait lorsque la salle mise à disposition par convention est prise, et qu'il y a nécessité d'organiser une cérémonie?

Monsieur BOUTIN trouve, en ce qui le concerne, que cette mesure est discriminatoire au regard des autres administrés qui, eux, s'acquittent des frais de réservation. Si cette mise à disposition avait été consentie à titre onéreux, il n'aurait pas voté de manière défavorable.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à la majorité : (25 pour ; 2 contre : M. BOUTIN et Mme BALUSSAUD).

8 ⇒ Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'ADAC

Rapporteur : Madame Millère

Madame MILLERE explique que la commune était jusqu'à présent adhérente à l'Association Départementale d'Aide aux Collectivités. Cette association satellite du Conseil Général de la Haute-Vienne vient en aide aux collectivités départementales lors de la définition des programmes préalables au lancement des marchés publics de construction de bâtiment. L'adhésion à cette association est valable pour 3 années moyennant le versement annuel d'une subvention.

Il vous est demandé :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au renouvellement de l'adhésion de la commune à l'ADAC pour une période de trois ans.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité

Finances Communales

9 ⇒ Compte de gestion 2010 : Budget Principal, Budgets annexes Cantou et Transports.

Rapporteur : Madame Meunier

Madame MEUNIER présente les documents établis par Monsieur le Trésorier principal de Limoges Banlieue, lesquels documents retracent la gestion des budgets de la commune telle qu'elle est effectuée par les services de la DGFP (comptabilité double).

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité

10 ⇒ Comptes administratifs 2010 : Budget principal et Budget annexe Cantou

Rapporteur : Madame Meunier

Madame MEUNIER présente les comptes administratifs du Budget principal et du Budget Cantou pour l'exercice 2010. Les comptes administratifs retracent la comptabilité tenue par la mairie, et en particulier les émissions de titres de recettes et de mandats de dépenses.

Le compte administratif du Budget principal pour l'exercice 2010 fait ressortir les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice, section de fonctionnement : 580 487,38 €
- Résultat de l'exercice, section d'investissement : 167 283,45 €
- Résultat cumulé, section de fonctionnement : 649 500,47 €
- Besoin de financement, section d'investissement : 468 538,02 €
- Report au budget primitif 2011 : 180 962,45 €

Le compte administratif du Budget annexe du cantou pour l'exercice 2010 fait ressortir les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice, section de fonctionnement : 18 341,00 €
- Résultat de l'exercice, section d'investissement : - 5108,93 €
- Résultat cumulé, section de fonctionnement : 24 456,05 €
- Besoin de financement, section d'investissement : 19 467,45 €
- Report au budget primitif 2011 : 4 988,60 €

Conformément aux dispositions de l'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote, et Madame MILLERE a pris la présidence de l'assemblée.

Madame MILLERE met aux voix. Adopté à l'unanimité

11 ⇒ Affectation des résultats 2010 : Budget principal et Budget annexe Cantou

Rapporteur : Madame Meunier

Madame MEUNIER présente le document récapitulatif des résultats de Budget Principal 2010 et du Budget annexe Cantou 2010.

Budget Principal

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement 2009 reporté	69 013,09 €
Résultat d'investissement 2009 reporté	- 501 850,29 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 (après reprise résultat Budget Transports)	
Solde d'exécution de l'exercice	167 283,45 €
Solde d'exécution cumulé	- 266 925,07 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2010	
Dépenses d'investissement	229 235,95 €
Recettes d'investissement	27 623,00 €
Solde	-201 612,95 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2010	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 266 925,07 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 201 612,95 €
Besoin de financement total	468 538,02 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (après reprise résultat Budget Transports)	
Résultat de l'exercice	580 487,38 €
Résultat antérieur	69 013,09 €
Total à affecter	649 500,47 €

Il vous est proposé :

- **D'AFFECTER** comme suit le résultat de fonctionnement du Budget Principal :
- Couverture du besoin de financement compte 1068 (section investissement recettes) : 468 538,02 €
- Reste en excédent à reporter au Budget Primitif 2011 compte 002 (section de fonctionnement recettes) : 180 962,45 €

Budget Cantou

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement 2009 reporté	6115,05 €
Résultat d'investissement 2009 reporté	- 14 358,52 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2010	
Solde d'exécution de l'exercice	- 5108,93 €
Solde d'exécution cumulé	- 19 467,45 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2010	
Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde	
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2010	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 19 467,45 €
Rappel du solde des restes à réaliser	
Besoin de financement total	19 467,45 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	18 341,00 €
Résultat antérieur	6115,05 €
Total à affecter	24 456,05 €

Il vous est proposé :

- **D'AFFECTER** comme suit le résultat de fonctionnement du Budget Cantou:
- Couverture du besoin de financement compte 1068 (section investissement recettes) : 19 467,45 €
- Reste en excédent à reporter au Budget Primitif 2011 compte 002 (section de fonctionnement recettes) : 4 988,60 €

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité

12 ⇒ Subventions aux associations exercice 2011

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le document récapitulatif des subventions à verser aux associations pour l'année 2011.

Associations Culturelles	
	Subventions 2011
Avenir musical du limousin	120,00 €
Comité de jumelage	1 500,00 €
Comité des fêtes	4 300,00 €
Communes jumelées	384,89 €
La Mandragore	500,00 €
Harp'edge	4 000,00 €
Music Road Promotion	3 000,00 €
TOTAL	13 804,89 €

Associations sportives	
	Subventions 2011
Amicale Laïque	22 900,00 €
Club de pétanque	250,00 €
Association de chasse	200,00 €
Club éducation canine	450,00 €
JA Isle rugby	650,00 €
Condat Bicross Club	1 000,00 €
USA Condat	11 500,00 €
UCC	9 000,00 €
TOTAL	45 950,00 €

Associations d'Anciens Combattants	
	Subventions 2011
Anciens Combattants	170,00 €
Section des ACPG/CATM	100,00 €
Union des parachutistes	170,00 €
TOTAL	440,00 €

Associations Agricoles	
	Subventions 2011
Comice agricole intercantonal	155,00 €
Union des organisations agricoles	230,00 €
TOTAL	385,00 €

Associations en faveur de l'enfance et la jeunesse	
	Subventions 2011
Halte Garderie Le Lutin Vert	38 500,00 €
TOTAL	38 500,00 €

Associations Protection Environnement et Vie Animale	
	Subventions 2011
Amis des fleurs	155,00 €
Association des lieutenants de l'ouvèterie	80,00 €
Sève de Condat	160,00 €
SPA	714,08 €
TOTAL	1 109,08 €

Associations Scolaires	
	Subventions 2011
Parents d'élèves (FCPE)	200,00 €
Parents d'élèves (GFEC)	200,00 €
Pupilles de l'enseignement Public	150,00 €
Coopérative scolaire OCCE	5 946,00 €
Foyer socio éducatif Jean Rebier	300,00 €
TOTAL	6 796,00 €

Associations à Caractère Caritatif	
	Subventions 2011
Donneurs de sang	155,00 €
AVIMED	500,00 €
ALISEA	300,00 €
Secours Populaire	200,00 €
Prévention routière	100,00 €
FNATH	150,00 €
TOTAL	1 405,00 €

Associations Institutionnelles	
	Subventions 2011
ADAC	618,00 €
Association des Maires	907,16 €
TOTAL	1 525,16 €

Autres Associations	
	Subventions 2011
Personnel Communal	3 000,00 €
Assistance sécurité Courses	150,00 €
A.B.E.L	150,00 €
TOTAL	3 300,00 €

Subventions Exceptionnelles 3 500,00 €

TOTAL GENERAL 116 715,13 €

Madame BOBIN souhaite savoir pourquoi le montant de subvention versé à la JA Isle est supérieur au montant de leur demande ?

Monsieur le Maire lui répond que le partenariat est aujourd'hui plus étroit avec la JA Isle, surtout depuis qu'une convention a été signée et visant la mise en place d'un partenariat entre l'ALSH L'odyssée et la JA Isle Rugby dans le cadre de la découverte de l'activité Rugby. De même, un partenariat sera bientôt noué entre les deux villes pour la pratique du bicross.

Monsieur le Maire ajoute que dans le courant de l'année, une demande de subvention pour l'UNSS sera soumise au vote du Conseil Municipal, beaucoup d'enfants de Condat scolarisés au collège Jean Rebier profitant de ces activités sportives.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité

13 ⇒ Taux 2011 des trois taxes locales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que le débat d'Orientation Budgétaire a fixé les grands principes qui sous-tendent le Budget Primitif de l'exercice 2011, et entre autre la stagnation des dotations étatiques, le recours extrêmement limité à l'emprunt, et l'augmentation de 1% du taux de taxe d'habitation et du taux de taxe sur le foncier bâti.

Compte tenu de l'augmentation plus importante que prévue lors du DOB des bases de Taxe d'Habitation et de Foncier Bâti, mais dans le même temps d'une baisse significative de la part forfaitaire de la DGF (plus de 11 000,00 € de baisse), une augmentation des taux de TH et de TFB s'avérera nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif.

1/ Evolution des bases des trois taxes locales

	2008	2009	2010	2011
Taxe d'habitation	7 305 000,00 €	7 713 000,00 €	7 900 000,00 €	8 370 000,00 €
Taxe sur le foncier bâti	4 188 000,00 €	4 430 000,00 €	4 568 000,00 €	4 825 000,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	36 000,00 €	36 500,00 €	36 900,00 €	37 500,00 €

2/ Evolution des produits des trois taxes locales (avec taux TH +1% et taux de TFB +0,5% entre 2010 et 2011)

	2008	2009	2010	2011
Produit de TH	998 593,00 €	1 054 367,00 €	1 090 990,00 €	1 167 615,00 €
Produit de TFB	799 070,00 €	845 244,00 €	871 574,00 €	925 435,00 €
Produit de TFNB	32 468,00 €	32 919,00 €	33 280,00 €	33 821,00 €
Total	1 830 131,00 €	1 932 530,00 €	1 995 844,00 €	2 126 871,00 €

3/ Proposition de taux des trois taxes locales pour l'exercice 2011

Il vous est donc proposé, afin d'équilibrer le Budget Primitif 2011:

- **DE FIXER** comme suit les taux des trois taxes locales pour l'exercice 2011.

Taxes	Taux 2011
Taxe Habitation	13,95
Taxe Foncier Bâti	19,18
Taxe Foncier Non Bâti	90,19

En préambule, Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle colonne va apparaître sur la feuille d'impôts, à savoir celle destinée à l'intercommunalité. Dans ce domaine, les élus municipaux devront faire preuve de pédagogie afin que les administrés perçoivent correctement ce changement.

Monsieur BOUTIN se félicite que sa demande de limitation de la hausse de la fiscalité à hauteur de 0,5% ait été retenue en ce qui concerne le taux de Taxe sur le Foncier Bâti. Cependant, il juge que, compte tenu de la faiblesse du delta restant à combler entre recettes et dépenses, cette augmentation ne se justifiait pas. Il ajoute que le projet de révision du mode de calcul des bases aura des incidences sur les montants d'imposition des administrés dans l'avenir.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faut rester prudent par rapport aux réformes annoncées par l'État dans le domaine fiscal. Il faut faire preuve d'un certain réalisme s'agissant de l'établissement du Budget Primitif, la conjoncture n'est pas favorable pour les collectivités locales.

Monsieur PERRIER prend alors la parole, et précise, qu'en ce qui concerne la fiscalité, il rejoint la pensée de Monsieur BOUTIN, à savoir ne pas augmenter les taux en 2011.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à la majorité (21 pour, 6 contre : Mme MARCELAUD, M. ALLES, Mme BOBIN, M. PERRIER, M. BOUTIN, Mme BALUSSAUD).

14 ⇒ Budgets Primitifs 2011 : Budget Principal et budget annexe Cantou

Rapporteur : Monsieur Foussette

Monsieur FOUSSETTE explique qu'en application des dispositions des articles L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et 1639A du Code Général des Impôts, les communes ont jusqu'au 31 mars pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours. Pour l'année 2011, la Loi a prévu que, compte tenu des bouleversements engendrés par la modification du régime de la Taxe Professionnelle, les collectivités locales pourront adopter leurs budgets primitifs jusqu'à fin avril.

Monsieur FOUSSETTE précise que les deux budgets qui sont soumis à l'approbation de l'assemblée, ont été bâtis dans le respect des objectifs fixés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, à savoir :

- Pour le Budget Principal : la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le recours limité à l'emprunt et la hausse modérée de la fiscalité.
- Pour le Budget Annexe du Cantou : l'inscription du loyer versé par la Mutualité de la Haute-Vienne, et la mise en conformité de l'installation de télévision suite au passage au numérique.

Il vous est demandé :

- **D'APPROUVER** les Budgets Primitifs 2011, en votant ces documents par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Monsieur PERRIER prend alors la parole et souligne qu'il souhaiterait mettre en relation deux déclarations dans lesquelles il est fait état du bâtiment qui sera construit au stade de Football Pierre Bardy, et qui désignent ce bâtiment sous deux vocables différents, à savoir « Club-House » et « siège social ». En sa qualité de conseiller municipal, il demande que des explications lui soient apportées quant à ce changement de vocable.

Monsieur le maire lui répond qu'il ne souhaite pas relancer la polémique quant à la construction de ce bâtiment, et qu'en conséquence, il n'en dira pas davantage.

Monsieur PERRIER reprend la parole et énonce qu'il fera porter à la connaissance des administrés le fait qu'il n'a pas été possible pour lui d'obtenir les renseignements nécessaires à la bonne exécution de son mandat de conseiller municipal sur ce dossier particulier.

Monsieur le Maire met aux voix le projet de Budget Primitif Principal 2011. Adopté à la majorité (21 pour, 6 contre : Mme MARCELAUD, M. ALLES, Mme BOBIN, M. PERRIER, M. BOUTIN, Mme BALUSSAUD.)

Monsieur le Maire met aux voix le projet de Budget Primitif du Cantou 2011. Adopté à l'unanimité.

Enfance Jeunesse

15 ⇒ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention avec la ville d'Isle pour l'organisation de séjours d'été en faveur des adolescents.

Rapporteur : Madame Inselin

Madame INSELIN explique que la commune d'Isle organise, annuellement, un ou plusieurs séjours à destination des enfants de 12 à 17 ans (« séjours ados ») dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes. Les communes d'Isle et de Condat sur Vienne souhaitent établir un partenariat pour que les jeunes des deux communes puissent bénéficier d'un même tarif. Dans ce cadre, une convention doit être conclue entre la commune et la ville d'Isle.

Il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune d'Isle pour les séjours d'adolescents, pour une année à compter du 1^{er} juillet 2011, et selon le modèle joint en annexe.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité

16 ⇒ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention avec l'association « le Lutin Vert »

Rapporteur : Madame Brachet

Madame BRACHET précise qu'en vertu des dispositions de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et en particulier son article 10, et au vu des articles L 1611-4 et L 2313-1 du CGCT, il convient que la commune de Condat sur Vienne signe une convention avec les associations, dès lors que le montant de la participation financière communale atteint ou dépasse un montant plafond fixé par Décret. Ce plafond est actuellement de 23 000,00 €.

Compte tenu du montant de la subvention versée pour 2011 par la municipalité à l'association « le Lutin Vert », une convention doit donc être conclue entre la commune et cette association. Ce système de conventionnement est maintenant mis en place depuis 4 ans avec cette association.

Il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Le Lutin Vert » pour une année à compter du 1^{er} juin 2011, et selon le modèle joint en annexe.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité

1 ⇒ Intervention de Monsieur ABSI

« Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal,

Je souhaite porter à votre connaissance un ensemble de précisions qui pourront éclairer votre réflexion quant à la politique menée par l'équipe majoritaire pour la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie dans notre commune.

En préambule je vous rappelle succinctement que le mot environnement est polysémique, c'est-à-dire qu'il a plusieurs interprétations.

Dans ce sens, Alain RODET a écrit dans l'Edito de l'agenda 21 :

Les discours généraux en faveur de la préservation de l'environnement prennent parfois la forme de manifestes abstraits. Elaborés sans tenir compte des contraintes qui se posent au quotidien, nombre de chartes et de protocoles restent ainsi lettres mortes...

En fait, c'est tous les jours, grâce à des gestes simples, que chacun peut agir. Les collectivités locales doivent servir d'exemple et favoriser les changements nécessaires au niveau de L'urbanisme, de la collecte des ordures ménagères, des modes de déplacement ou encore la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi, je vais exposer l'ensemble des actions réalisées ou en cours de réalisation et menées par l'équipe majoritaire :

1- restaurant scolaire :

1-1 Installation d'un chauffe eau solaire en 2009

1-2 Remplacement de toutes les fenêtres par des fenêtres double vitrage pour un montant de 33 000 euros,

1-3 Utilisation de 20% de matière première issue de l'agriculture Bio dans les menus du restaurant scolaire.

2- Eclairage public :

Remplacement des lanternes à vapeurs de mercure par des ampoules à basse consommation pour un montant de 54388 euros en 2010

3- Assainissement :

3-1 Extension du réseau collectif à Versanas en 2009 pour un montant de 255000 euros

3-2 Mise aux normes du réseau existant, rue Montaigne en 2011 pour un montant de 167 000 euros.

4- Action zéro pesticides :

4-1 Depuis 2009, aucun désherbant n'est utilisé sur les trottoirs et dans les rues.

4-2 Utilisation d'un amendement organique au terrain de foot

5- Collecte déchets :

Première commune de la CALM à installer les DUO- collector dans ses bâtiments publics : écoles, gymnase, quorum...

6- Fleurissement :

En 2011, il y aura, en priorité, une utilisation de plantes vivaces pour diminuer l'arrosage et le coup de renouvellement. Nous avons également décidé de regrouper les suspensions pour faciliter l'arrosage.

7- Action en cours avec la CALM :

Participation au programme display, qui permet une surveillance informatique de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux. Ce programme nécessite l'installation d'outils de mesure et de transmissions de données en cours d'études sur la communauté d'agglomération de Limoges.

En conclusion, pour la période 2009-2011, le budget alloué à des projets en relation directe avec l'environnement s'élève à une somme équivalente à 550 000 euros et représente approximativement le quart du budget annuel de notre commune hors frais du personnel. Je pense que l'équipe majoritaire n'a pas à rougir de ce bilan et doit continuer à réaliser ses projets en toute sérénité sans se préoccuper des attaques entendues par ci ou par là.

Je vous remercie ».

2 ⇒Présentation du projet de construction d'une bibliothèque multimédia : phase APS.

Monsieur FOUSSETTE fait une présentation détaillée à l'ensemble des conseillers municipaux de l'état d'avancement du dossier de construction de la future bibliothèque multimédia municipale.

La séance est levée à 23h05.